



COMPLEXE SPORTIF C.M.C.A.S. CHEMIN DE BRUNSTATT 68170 RIXHEIM
Tél pour renseignements : Françoise GHERARDI 06 23 62 36 27
François QUERU 06 23 49 60 44
Adresse mail : contacts.jcsm@gmail.com - Site internet : www.judosreg-mulhouse.com

REGLEMENT D'INSCRIPTION AU JUDO CLUB SREG MULHOUSE

Le club est ouvert aux adultes et aux enfants ayant **5 ans révolus** à la date du **1^{er} Septembre**.

Les horaires des cours avec le nom des enseignants et le détail des cotisations figurent sur la feuille de la mise en place de la saison, affichée au Dojo et en consultation sur notre site internet.

Lors de l'enregistrement, la fiche d'inscription du club devra être remise, dûment complétée recto et verso et signée.

Le membre fera les démarches sur le site fédéral FFJDA afin de présenter sa demande de licence annuelle au Judo Club SREG Mulhouse. Le club pourra éventuellement faire cette formalité de licence pour le compte et sur demande de son membre qui déclare d'ores et déjà le lui autoriser expressément et disposer du certificat médical adéquat pour avoir connaissance du règlement d'inscription fédérale: www.ffjudo.com

Attention, la validité de la licence s'applique une année, du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

N'oubliez pas de signer les documents précédés de la mention « Lu et approuvé ».

Les judokas licenciés durant la saison précédente sont couverts par leur assurance jusqu'au 31 août suivant. A compter du 1^{er} septembre, ils devront IMPERATIVEMENT être à jour pour pouvoir s'entraîner.

IMPORTANT

Tout pratiquant aura à remettre lors de son inscription une copie de son **CERTIFICAT MEDICAL** selon document joint pré-rempli, ou sur autre document, ce dernier doit notifier l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives et l'absence de contre-indication à la pratique du Judo-Jujitsu ainsi qu'en compétition. En plus pour les anciens licenciés, n'oubliez pas de faire remplir le passeport sportif : date, cachet et signature du médecin pour la nouvelle saison.

VEUILLEZ REMETTRE UN DOSSIER COMPLET LORS DE VOTRE INSCRIPTION

Pour être pris en compte, le dossier d'inscription à nous remettre comprend donc :

- Fiche d'inscription club entièrement complétée recto/verso, datée, mention Lu et Approuvé et signé
- Le chèque correspondant à la cotisation de l'année, possibilité d'échelonner en 3x jusqu'à Noël.
- Le certificat médical ou sa copie (au plus tard au 1^{er} cours). Tampon du médecin dans le passeport sportif.

Les inscriptions sont ouvertes tout au long de la saison au début des cours

Le passeport sportif, enfant ou adulte est à demander à l'enseignant, son coût fédéral est à ce jour de 8 € pour une validité de 8 années et il est obligatoire (article 4 du règlement intérieur de la FFJDA – Recueil des textes officiels FFJDA).

Equipement du pratiquant, par vos soins : - Judogi (kimono) - Ceinture (suivant le grade) - Chaussons ou zooris

Les enseignants s'engagent à être présents aux heures fixées par le programme d'activité annuel. Cependant, notamment pour les adhérents mineurs, nous vous rappelons qu'il appartiendra aux parents de s'assurer de la présence effective de l'enseignant.

La cotisation annuelle versée lors de l'inscription pour la saison sportive reste acquise en totalité et définitivement au club ; se référer au règlement intérieur.

Enfin, en cas éventuel d'accident, toute déclaration est à formuler **IMMEDIATEMENT** à l'initiative du blessé avec l'assistance d'un professeur, étant entendu que nous disposons de 5 jours suivant les faits pour adresser le dossier à l'assurance. Au delà de cette limite, nous déclinons toute responsabilité sur la suite qui sera donnée par l'assureur.

Le règlement intérieur de notre club est affiché dans le Dojo et consultable sur notre site internet pour votre aimable consultation : www.judosreg-mulhouse.com